



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

Bid Receiving – PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC
11 Laurier St. / 11 rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau
Québec
K1A 0S5

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les
modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Issuing Office - Bureau de distribution
Department of National Defence
45 Boulevard Sacré-Coeur,
Gatineau, QC J8X 1C6

Title/Titre ARME SEMI-AUTOMATIQUE POUR TIREUR D'ÉLITE BIPIED	Solicitation No – N° de l'invitation W8476-175626/A
Amendment No. – No. Modif. 02	
Date 2017-04-21	
Closing date / date fermeture 2017-05-11	
Reference number/ N° de référence du client: PW-17-00775968	
Address Enquiries to – Adresser toutes questions à Ian Evans, DLP 5-3-5-1, ian.evans@forces.gc.ca	
Telephone No. – N° de téléphone 819-939-6476	FAX No – N° de fax 819-934-4527
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination – des biens, services et construction: DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE CFSD MONTREAL 6363 RUE NOTRE DAME ST E. MONTREAL Quebec H1N 3V9 Canada	

Instructions:

**Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified
herein all prices quoted must include all applicable Canadian
customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered
Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s)
as indicated. The amount of the Goods and Services
Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.**

**Instructions: Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf
indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les
droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les
biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de
livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant
de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée
doit être indiqué séparément.**

Delivery required - Livraison exigée	Delivery offered - Livraison proposée
See herein	
Vendor Name and Address - Raison sociale et adresse du fournisseur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) - Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'imprimerie)	
Name/Nom _____	Title/Titre _____
Signature _____	Date _____





MODIFICATION DE LA SOLLICITATION
02

L'amendement 02 est soulevé pour répondre aux questions éventuelles des soumissionnaires comme suit et pour indiquer la modification résultante de l'Annexe C et de l'Annexe E des documents de la DP, comme suit:

Les exigences obligatoires pour ce bipod indiquent que la distance au sol du rail d'accessoire de l'OTAN de 6 heures doit être inférieure à 160 mm lorsque les jambes du bipied sont complètement effondrées et situées à 90 degrés.

Q2A.

Pouvez-vous confirmer que c'est une exigence obligatoire?

R2A.

Modification de l'Annexe C

Effacer :

3.1.5 Le dégagement au sol du rail doit être inférieur à 160 mm (6,31 po) lorsque les pieds du bipied sont totalement pliés et lorsqu'ils sont disposés perpendiculairement.

Insérer :

3.1.5 Le dégagement au sol du rail doit être inférieur à 186 mm (7,31 po) lorsque les pieds du bipied sont totalement pliés et lorsqu'ils sont disposés perpendiculairement.

Q2B.

La garde au sol est encore abaissée avec les jambes pivotées vers l'avant rendant cela plutôt nécessaire. De plus, si cela est nécessaire, les pieds bipod doivent-ils être attachés lors de la mesure?

R2B.

Annexe E Amendement de l'appendice 1

Effacer :

3.1.5 Le dégagement au sol du rail doit être inférieur à 160 mm (6,31 po) lorsque les pieds du bipied sont totalement pliés et lorsqu'ils sont disposés perpendiculairement.

Insérer :

3.1.5 Le dégagement au sol du rail doit être inférieur à 186 mm (7,31 po) lorsque les pieds du bipied sont totalement pliés et lorsqu'ils sont disposés perpendiculairement.